

## >> Exercice

## >> L'AUTEUR

Michel JEANNEY

Secrétaire général de rédaction de la DV

# La fonction de vétérinaire biologiste médical est menacée, s'inquiète l'Adilva

**L'Association française des directeurs et cadres de laboratoires vétérinaires publics d'analyses (Adilva) dénonce un projet de réforme qui, s'il était appliqué, conduirait à supprimer l'accès à la formation de biologiste spécialisé (DES de biologie médicale) pour les vétérinaires. Or, pour rendre la lutte contre les zoonoses et l'antibiorésistance efficace, il faut que les vétérinaires aient le même niveau de formation que les médecins et les pharmaciens.**

Dans un courrier adressé à la ministre de la Santé (Roselyne Bachelot), l'Adilva\* s'inquiète d'un projet de réforme de la biologie médicale, qui prévoit notamment de refuser aux vétérinaires l'accès au diplôme d'études spécialisées (DES) de biologie médicale et aux fonctions de directeurs et directeurs adjoints de laboratoire.

L'Adilva a, en effet, eu connaissance du *Rapport sur un projet de réforme de la biologie médicale*, présenté par un conseiller général des établissements de santé, Michel Ballereau. Elle y relève plusieurs passages très inquiétants (lire l'encadré).

## Nécessaire collaboration étroite avec la médecine humaine

« L'impossibilité pour les vétérinaires d'exercer les fonctions de directeurs et directeurs adjoints de laboratoire nous semble extrêmement préjudiciable en terme de santé publique humaine », écrit, à la ministre de la Santé, la présidente de l'Adilva, notre consœur Viviane Moquay. « Elle risque de s'accompagner à moyen terme d'une suppression de l'accès à la formation de biologiste spécialisé (DES de biologie médicale) pour les vétérinaires ».

« Or, explique Viviane Moquay, les vétérinaires biologistes sont amenés, dans le cadre de leur activité professionnelle spécialisée, à intervenir dans la chaîne de diagnostic et de prévention des zoonoses (tuberculose, salmonellose, charbon, tularémie, rage par exemple), en luttant pour leur éradication dès leur apparition chez l'animal. La menace de grippe aviaire et l'émergence de nouvelles maladies (West Nile par exemple), en lien avec le réchauffement climatique, montrent toute l'importance de ce rôle de prévention. De même, l'implication croissante des vétérinaires pour la mise en place d'une antibiothérapie raisonnée au niveau de l'animal rend nécessaire une collaboration étroite avec la médecine humaine. »

Selon la présidente de l'Adilva, pour rendre la lutte contre les zoonoses et l'antibiorésistance efficace, il est nécessaire que les vétérinaires aient le même niveau de formation que

les médecins et les pharmaciens. De nombreux exemples par le passé ont montré l'efficacité de cette formation commune. « En son absence, on pourrait aboutir à terme à l'impossibilité de trouver des vétérinaires biologistes compétents, avec toutes les conséquences négatives pour la santé publique », s'inquiète la présidente.

## Pour assurer l'efficacité des équipes multidisciplinaires

« Le secrétariat à la Défense nationale associe dans la maîtrise des risques NRBC les vétérinaires biologistes », précise t-elle. « Il est également essentiel que les vétérinaires qui travaillent pour l'industrie pharmaceutique, vétérinaires ou humaine, continuent d'accéder au même niveau de connaissance, pour assurer l'efficacité des équipes multidisciplinaires. »

« Nous attirons donc votre attention sur le danger qu'il y aurait à écarter les vétérinaires du métier de directeur et directeur adjoint de laboratoire avec le risque de les empêcher, à terme, d'accéder à la formation de biologiste médical, tronc commun de spécialisation d'équipes multidisciplinaires. Nous vous demandons donc de pouvoir continuer à accéder à ces fonctions de direction de laboratoire et par là même à cette formation spécialisées (DES Biologie médicale), à laquelle nous sommes particulièrement attachés », conclut Viviane Moquay à l'adresse de Roselyne Bachelot.

\* Adilva : Association française des directeurs et cadres de laboratoires vétérinaires publics d'analyses.

## >> GROS PLAN

### Rapport Ballereau : des passages ostracisant les vétérinaires

Dans son rapport, Michel Ballereau est peu amène pour les vétérinaires. Il soutient notamment que :

- « **La formation initiale** permettant d'acquérir les compétences pour être biologiste médical doit être la formation de docteur en médecine ou de docteur en pharmacie complétée du diplôme de spécialité en biologie médicale (DES de biologie médicale). Il ne doit pas être possible d'accepter d'autres formations comme celle de vétérinaire qui, tout en étant une formation importante, n'apporte pas toutes les compétences tournées vers l'être humain utiles au métier de biologiste médical. »
- « **Le Code de la santé publique** prévoit que, pour exercer les fonctions de directeurs et directeurs adjoints de laboratoire, il faille être médecin, pharmacien ou vétérinaire et avoir reçu une formation spécialisée.(...) L'homogénéisation des diplômes et des compétences des biologistes quel que soit leur lieu d'exercice, public ou privé, répond au principe d'harmonisation pour des fonctions médicalement similaires. La médicalisation ne permet par d'ouvrir la profession aux vétérinaires. »
- « **Les conclusions** des groupes de travail ont rapidement abouti à l'intérêt de reconnaître comme biologistes médicaux, les médecins et les pharmaciens titulaires du diplôme d'études spécialisées, ce qui exclut toute autre formation ». ■